



Gestion traditionnelle des ressources marines à Vanuatu : reconnaître, appuyer et renforcer les systèmes autochtones de gestion des ressources

Francis R. Hickey¹

Résumé

Les connaissances traditionnelles sur le milieu marin dont les pêcheurs de Vanuatu sont détenteurs portent pour l'essentiel sur les moyens d'accroître les prises tout en assurant la gestion de ressources d'importance culturelle, sociale et vivrière. Les croyances et pratiques traditionnelles relatives à la pêche et à la gestion des ressources halieutiques tiennent compte du cycle naturel de reproduction des espèces, de l'abondance des ressources et de leur accessibilité, et reposent sur le respect de règles coutumières consacrées par la tradition orale. La fabrication et l'utilisation des engins de pêche traditionnels obéissent à de nombreuses règles relatives au comportement des pêcheurs. Certaines croyances traditionnelles, notamment celles qui touchent aux affiliations totémiques et à la séparation temporelle entre l'agriculture et la pêche, ont aussi pour fonction d'assurer la gestion des ressources marines. Les refuges spatio-temporels et les zones taboues à forte valeur symbolique forment ainsi des réseaux très étendus de périmètres dulcicoles, terrestres et marins protégés.

L'arrivée des Européens a contribué à fragiliser et à modifier les cosmologies et les pratiques traditionnelles liées à la gestion des ressources marines. Plus récemment, des phénomènes comme le développement et la mondialisation ont pris le relais. Les régimes traditionnels de gestion des ressources marines, fondés principalement sur des motivations d'ordre culturel, ont progressivement cédé la place à un système de type commercial et à l'instauration de sanctions et d'interdits qui s'écartent peu à peu des croyances et pratiques traditionnelles.

Le présent article décrit d'anciennes croyances et pratiques traditionnelles de gestion des ressources marines de Vanuatu, dont beaucoup ont survécu jusqu'à nos jours, et revient sur la façon dont elles se sont transformées et adaptées au monde contemporain. Au travers de cette étude, qui vise à faire connaître et à promouvoir les systèmes traditionnels de gestion des ressources et leurs avantages, l'auteur plaide en faveur de la reconnaissance, du renforcement et de la défense des systèmes autochtones de gestion des ressources mis en place à Vanuatu et dans la région.

Introduction

Vanuatu est un archipel en forme d'Y, situé dans le Pacifique Sud occidental, qui s'étend sur environ 1000 km de long (voir figure 1). Il est composé de 82 îles, dont la plupart sont d'origine volcanique. Seules 70 d'entre elles sont habitées. La plupart de ces îles sont entourées d'étroits récifs frangeants riches en ressources et relativement peu étendus, compte tenu du relief très escarpé des îles volcaniques. L'archipel abrite par ailleurs un petit nombre d'écosystèmes aquatiques hautement productifs comme les mangroves, les estuaires et les lagons (Cillaurren *et al.* 2001).

Les îles tropicales hautes à la végétation luxuriante se distinguent par leur grande diversité linguistique et culturelle : on dénombre au total quelque 113 langues austronésiennes, parlées par une population majoritairement mélanésienne (Tryon 1996). Le pays compte aussi plusieurs îles polynésiennes éloignées, et nombre d'îles de l'archipel sont imprégnées à des degrés divers d'influences polynésiennes (Spriggs 1997).

Plusieurs menaces pèsent directement sur la sécurité alimentaire des populations insulaires de Vanuatu. Les éruptions volcaniques, les cyclones, les tsunamis, les séismes, les glissements de terrain, les ondes de tempête, les inondations et les sécheresses sont autant de

phénomènes qui mettent en péril les récoltes et les récifs. Dans le passé, plusieurs stratégies d'atténuation ont été mises en œuvre, parmi lesquelles la création d'un vaste réseau de refuges naturels et la mise en place de régimes de gestion des ressources halieutiques, qui font l'objet du présent article.

Pour que la pêche communautaire soit productive, il était de règle d'interdire la pêche dans certaines zones juste avant une campagne de pêche. Conformément à ces tabous, il était interdit de nager dans la zone de pêche, voir de marcher sur le rivage. Ces interdictions répondaient à un double objectif : préserver le caractère sacré du tabou et tromper la méfiance des poissons pour qu'ils gagnent la zone de pêche, condition essentielle pour réaliser de bonnes pêches une fois le moratoire levé.

La coutume locale fixait de manière très précise la saison de la pêche (en fonction de l'abondance saisonnière des ressources ou du cycle annuel des marées, facteur déterminant de l'accessibilité de la ressource). Toutefois, la date exacte de l'ouverture de la pêche était déterminée par des spécialistes de la pêche. Ces derniers choisissaient avec le plus grand soin les périodes où les marées étaient les plus propices, et qui coïncidaient avec des phases bien précises du cycle de la lune pendant lesquelles le poisson quitte les eaux plus profondes situées au-delà du tombant récifal pour migrer vers le rivage en passant au-dessus des pla-

1. Centre culturel de Vanuatu, PO Box 184, Port Vila, Vanuatu

tiers récifaux. La saison optimale pour les activités de collecte et de ramassage sur le récif était également déterminée en fonction du cycle annuel des marées et correspondait aux périodes de grande marée pendant lesquelles les récifs étaient entièrement découverts dans la journée.

En cas de pénurie alimentaire, les populations stockaient des fruits fermentés et se tournaient vers des aliments de substitution comme les ignames sauvages et les fruits du cycas, qui n'étaient pas consommés en temps normal. Une autre stratégie consistait à créer des "jardins de bénitiers" : les pêcheurs rassemblaient des bénitiers (tridacnides) réservés à leur consommation personnelle dans des zones des platiers récifaux connues d'eux seuls, et les mangeaient en période de disette. Cette méthode a également contribué à l'amélioration des taux de reproduction dans la mesure où elle permettait de conserver à proximité les uns des autres des géniteurs, lesquels se reproduisent par fécondation externe. On peut donc y voir une stratégie de gestion à part entière.

Au début du XIXe siècle, les maladies introduites par les Européens ont entraîné la disparition d'une partie de la population, qui serait passée d'un demi-million de personnes avant l'arrivée des Occidentaux à 45 000 dans les années 1940 (Bedford 1989). En 1999, on recensait au total 189 000 habitants à Vanuatu (Bureau national de la statistique 2000). Le christianisme a été introduit dans le pays il y a quelque 150 ans, principalement par des missionnaires presbytériens, anglicans et catholiques. La foi chrétienne a influé à des degrés divers sur les traditions insulaires. Compte tenu de la diversité des traditions, de l'exode massif des populations de l'intérieur vers les zones côtières, de l'introduction d'engins de pêche modernes et de la commercialisation des ressources, il est parfois difficile de tirer des conclusions générales sur les croyances et les pratiques coutumières halieutiques. Cela étant, en dépit de l'impact de la période coloniale, Vanuatu a incontestablement réussi à préserver les systèmes traditionnels de gestion des ressources qui font partie intégrante de son patrimoine culturel.² Si l'arrivée des Occidentaux a profondément affaibli et transformé certaines traditions locales, d'autres ont survécu ; les savoirs culturels ont été très largement préservés et font partie aujourd'hui encore de la mémoire collective.

Le Service des pêches de Vanuatu met l'accent sur le rôle fondamental des pratiques traditionnelles de gestion des ressources, tout en veillant à l'application des nouvelles réglementations nationales. Ces dernières ont notamment pour objet de fixer la taille minimale des invertébrés d'importance commerciale qui peuvent être pêchés, de protéger les nids et les œufs de tortues et d'interdire la pêche des langoustes grainées. Cela étant, le suivi et l'exécution des réglementations en zone rurale demeurent

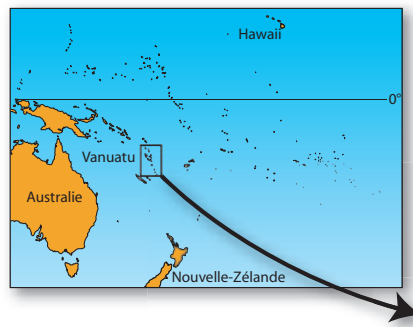


Figure 1. Vanuatu



extrêmement difficiles et exagérément coûteux, si bien qu'elles ne sont que très rarement appliquées en dehors des zones urbaines, compte tenu des contraintes logistiques et financières rencontrées. Leur principal intérêt tient au fait qu'elles permettent de contrôler les exportations d'espèces à valeur commerciale, comme les trocas expédiés à l'étranger depuis les deux centres urbains du pays.

Compte tenu de l'augmentation de la population, concentrée dans les zones côtières, et des pressions commerciales mondiales, qui poussent le pays à s'engager dans la voie d'un développement économique de type occidental, le renforcement de régimes traditionnels de gestion garants de la pérennité des ressources marines s'impose comme une nécessité vitale.

Pêcheries traditionnelles

Les méthodes de pêche traditionnelles varient plus ou moins d'une île et d'un groupe culturel à l'autre. La pêche traditionnelle se pratique pour l'essentiel dans les zones côtières récifales. Les espèces ramassées ou pêchées sur le récif (poissons, coquillages, crabes, pieuvres, oursins, langoustes et autres invertébrés) constituent une part importante des prises. Le ramassage est pratiqué pour l'essentiel par les femmes et les enfants, qui apportent ainsi à l'alimentation des ménages une contribution appréciable, bien que rarement prise en considération. D'autres méthodes de pêche sont couramment utilisées dans diverses régions du pays : empoisonnement, pêche au harpon, à l'arc, au filet ou à la ligne, utilisation de pièges, et méthodes de pêche collective comme l'utilisation de feuilles de cocotier,

2. Le terme "traditionnel" désigne dans ce contexte les pratiques, croyances et connaissances héritées du passé, et en particulier de la période précoloniale.

de techniques de rabattage ou de pièges fixes. Toutefois, dans le passé, la pêche à l'aide d'une ligne munie d'un hameçon ne se pratiquait apparemment pas partout.

On pêche également les tortues marines et, une fois par an, les vers palolo (*Polycheata*). Autrefois, on chassait aussi les dugongs (*Dugong dugon*). Dans certaines régions, il existe des pêcheries traditionnelles hauturières ciblant les étéli-nés (vivaneaux de tombant profond), les brèmes (lethrini-dés), les loches (serranidés), les poissons volants, ainsi que les thons et les espèces associées, ces derniers étant pêchés pour l'essentiel dans des zones d'influence polynésienne. Toutes ces méthodes de pêche s'appuient sur une connaissance écologique traditionnelle approfondie des différentes espèces ciblées, ce qui permet de maximiser les captures. Elles font aussi intervenir de nombreuses croyances et pratiques traditionnelles, et sont régies par de multiples interdits relatifs au comportement des pêcheurs.

La plupart de ces pratiques de pêche ont survécu jusqu'à nos jours. Toutefois, leurs équivalents contemporains ont très largement remplacé les filets, les lignes et les hameçons traditionnels. Les méthodes modernes, qui reposent notamment sur l'utilisation de matériel de plongée libre, de fusils-harpons pour la chasse sous-marine, de torches sous-marines ou de longs filets maillants, sont désormais de plus en plus courantes. Les embarcations équipées de moteurs sont aujourd'hui couramment utilisées pour la pêche pélagique et la pêche en eau profonde, de même que pour le transport inter-îles. Toutefois, les pirogues à balancier, dont le style varie d'une île à l'autre, sont toujours utilisées dans les villages côtiers, où elles servent à la pêche en zone côtière et au transport (Hickey 1999).

Gestion traditionnelle des ressources

Cosmologie

Les méthodes traditionnelles de gestion des ressources marines n'ont jamais été formellement définies. Les connaissances, les croyances et les pratiques qui participent de la gestion des ressources imprégnaient tous les aspects de la vie quotidienne. De nombreuses croyances, pratiques et protocoles régissaient les activités et les comportements des pêcheurs et de tous les membres du clan qui participaient à un titre ou à un autre aux activités traditionnelles. Des formes d'expression artistique comme le tressage de paniers et de nattes, la réalisation de sculptures et de coiffes cérémonielles, la préparation des médicaments traditionnels et la fabrication des pirogues obéissaient à des protocoles très stricts dictés par les cosmologies locales.

Ces protocoles codifiés et consacrés par les traditions orales s'inspiraient souvent de croyances relatives aux divinités et aux héros culturels insulaires et constituaient aux yeux des anciens "la voie à suivre". Cette voie, transmise oralement de génération en génération, définissait une approche globale de la vie de tous les jours, y compris en matière de gestion synergique des ressources. Le respect de la voie indiquée par les divinités insulaires était garant d'une existence riche et constructive au sein de communautés vivant en symbiose avec le monde sacré au travers de leurs rites, et ne faisant symboliquement qu'un avec les dieux et les esprits des ancêtres (Eliade 1957).

Il importe par conséquent de tenir compte du contexte dans lequel les mesures de gestion des ressources et les

méthodes de pêche étaient appliquées, à savoir dans le cadre global de la cosmologie et des croyances héritées des temps anciens. La vie dans les îles de Vanuatu se caractérisait alors, et se caractérise encore largement aujourd'hui, par la dimension sacrée conférée à toutes les formes de vie en vertu de la croyance cosmologique animiste selon laquelle "toute chose a une âme", et toutes les choses et les événements sont intrinsèquement liés les uns aux autres par cette dimension spirituelle. Les individus peuvent donc espérer influencer sur les forces naturelles qui les dépassent en ayant recours à des rites sacrés, afin d'atténuer les menaces qui pèsent sur leur sécurité alimentaire.

Nombre des pratiques découlant de cette cosmologie fondamentale ont une forte dimension rituelle et sont réservées à des spécialistes qui ont été initiés par les anciens. La plupart d'entre elles font intervenir l'utilisation de pierres et de feuilles sacrées qui sont souvent utilisées de manière synergique en complément d'autres rituels secrets jalousement gardés, car ceux qui en sont détenteurs perdraient leurs pouvoirs s'ils venaient à les révéler. Dans nombre de cas, on évoque les pouvoirs de l'esprit omniprésent des ancêtres qui vivent "de l'autre côté" afin d'influer dans le sens souhaité sur les phénomènes naturels et les événements de la vie quotidienne. La consommation rituelle d'une boisson aux effets narcotiques à base de kava (*Piper methysticum* - Lebot et al. 1992) était censée faciliter la communication avec les esprits.

L'évocation de l'esprit des ancêtres ou des divinités insulaires, auxquels on demandait d'intervenir et d'accroître l'abondance des ressources, faisait partie intégrante des tabous traditionnels liés à l'utilisation des ressources. Les tabous régissant l'accès aux zones récifales n'étaient pas codifiés de manière formelle, et s'accompagnaient toujours de pratiques rituelles fondées sur les croyances cosmologiques selon lesquelles les ancêtres et les divinités avaient le pouvoir d'influer sur l'accroissement des ressources. Aujourd'hui, d'aucuns considèrent que c'est précisément l'abandon de ces pratiques rituelles qui est à l'origine de l'appauvrissement des ressources.

Connaissances et indicateurs écologiques

Les régimes de marée influent de manière déterminante sur les activités de pêche, dans la mesure où les ressources marines côtières proviennent pour l'essentiel d'activités de ramassage et de pêche collective qui ne peuvent se pratiquer qu'à marée basse sur les récifs. À Vanuatu, l'amplitude maximale des marées est de l'ordre de 1,5 m. Les grandes marées basses annuelles, qui sont souvent de hauteur égale à zéro, voire négative, se produisent généralement pendant l'hiver austral, et plus particulièrement entre juin et juillet. Pendant les marées d'hiver de forte amplitude, c'est vers midi que le niveau de l'eau est le plus bas. Au moment de la nouvelle lune et de la pleine lune, les récifs sont donc totalement découverts durant la journée, offrant des conditions idéales pour les activités de collecte et de ramassage. En été, les grandes marées basses surviennent à minuit les nuits de nouvelle lune et de pleine lune, mais le niveau des eaux est rarement aussi bas que pendant les mois d'hiver.

L'hiver est aussi la saison qui se prête le mieux à des méthodes de pêche collective telles que le rabattage du poisson, le balayage du fond à l'aide de feuilles de cocotier et l'utilisation de pièges fixes ou de poison, que l'on verse dans les cuvettes qui se forment à marée basse et dans les-

quelles les poissons se font piéger. En effet, ces méthodes ne peuvent être utilisées que pendant les marées de vives-eaux : il faut que le niveau de l'eau soit suffisamment élevé pour que le poisson puisse passer par-dessus les platiers récifaux et gagner les zones côtières à la recherche de nourriture, mais néanmoins suffisamment bas pour que le poisson soit retenu dans les cuvettes par des obstacles naturels ou par les pièges qu'utilisent les pêcheurs. L'hiver coïncide aussi avec la période de grossissement de nombreuses espèces côtières.

Dans les îles du sud de Vanuatu, où les variations thermiques et saisonnières sont plus prononcées, la floraison des *waelken* (*Miscanthus* sp.), à la fin de l'été, marque le début de la saison de la reproduction de nombreux poissons récifaux. À mesure que les bourgeons se développent, les poissons se gonflent d'œufs. Ils pondent leurs œufs à la fin du mois de février/début du mois de mars, au moment précis où s'ouvrent les fleurs des *waelken*. Les pêcheurs considèrent que la période qui suit la ponte est idéale pour la pêche à la ligne. En effet, les poissons de récif ont besoin de reconstituer les réserves de graisse qu'ils ont utilisées pendant toute la période de développement des œufs et se jettent avidement sur les appâts. D'autres espèces, comme les siganidés, pondent principalement au début de l'été, entre octobre et janvier, période qui coïncide avec la floraison d'un arbre côtier, *l'Excoecaria gallocha*.

Pendant les mois d'hiver "plus froids", lorsque les grandes marées basses découvrent complètement les récifs et que les conditions sont optimales pour les activités de ramassage, nombre d'espèces côtières reconstituent leurs réserves de graisse, et sont donc particulièrement prisées des populations, qui en apprécient le goût. Selon les croyances locales, la floraison des *narara* (*Erythrina variegata*) indique que les poissons de récif, les crabes et les langoustes sont pleins et bien gras. On dit aussi qu'elle correspond à la période idéale pour la pêche des pieuvres, qui sortent de leurs abris pour admirer les fleurs rouge vif des *narara*. Dans de nombreuses îles, l'apparition de la constellation des Pléiades au-dessus de l'horizon ouest après le coucher du soleil (en avril) est censée annoncer le début de la saison de l'igname et le retour des grandes marées basses saisonnières.

Dans certaines îles comme Ambrym, l'apparition, un mois plus tard et au même endroit, de la ceinture d'Orion symbolise le retour des pêcheurs ramenant dans leurs paniers des coquillages ramassés sur les récifs à marée basse, qui seront préparés avec les ignames de l'année. Dans d'autres îles, l'apparition de la ceinture d'Orion est censée symboliser le retour des villageois qui sont partis travailler dans les champs et ramènent des paniers remplis d'igname. Le cycle annuel des marées qui détermine les saisons et les méthodes optimales de ramassage et de pêche collective est donc parfaitement synchronisé avec le cycle agricole annuel de production des ignames.³

Pendant les mois d'hiver, la pêche pouvait être très productive et s'inscrivait dans un cycle annuel de fêtes cérémonielles et d'échanges rituels avec les communautés de l'intérieur, auxquelles on offrait des ressources marines en

contrepartie d'ignames et de fruits. Ces pratiques ont contribué à la redistribution, entre différents biomes insulaires, de ressources plus ou moins abondantes selon les saisons, tout en renforçant les alliances et en favorisant le maintien de relations commerciales pacifiques entre groupes de parenté.

Cycles saisonniers

Outre les facteurs comme les régimes de marée, qui imposaient un certain nombre de contraintes en matière de pêche, l'abondance saisonnière – migrations et concentrations de poissons en période de frai – déterminait elle aussi les espèces qui pouvaient être pêchées à des époques particulières. Il y avait pour chaque espèce une saison de pêche précise qui correspondait généralement à la période de floraison d'une plante particulière ou à d'autres phénomènes naturels dont la survenue marquait le début de la saison de pêche. Aujourd'hui encore, les anciens se plaisent à dire que "chaque chose vient en son temps". En règle générale, les espèces récifales étaient pêchées principalement lorsque leurs réserves de graisses étaient au maximum et leur goût particulièrement appréciable. La pêche se pratiquait le plus souvent juste avant le principal pic de ponte, ce qui contribuait à réduire la pression de pêche et favorisait la bonne gestion des ressources.

Tous les mois ou presque, une ressource particulière parvenait à maturation ou atteignait un niveau d'abondance suffisant pour être exploitée. C'est le cas notamment des vers palolo, qui font leur apparition une fois par an dans les zones côtières. C'est ensuite au tour des requins de se rapprocher des côtes pour donner naissance à leurs petits; les bébés requins se fixent dans les eaux côtières pendant un certain temps et peuvent être facilement capturés à l'aide de harpons. Au cours des premiers mois d'été, avec le retour des pluies, les crabes terrestres (*Cardisoma* spp.) cherchent activement de quoi se nourrir le long des côtes et grossissent avant de se concentrer pour pondre leurs œufs dans des zones côtières bien précises, où il est alors facile de les attraper. Pendant l'été, les poissons volants (*exocoetidés*) et leurs prédateurs, les thons, gagnent les eaux côtières, où ils sont capturés par les pêcheurs. Dans les mois qui suivent, les atule (*Selar* spp.) et les maquereaux (*Rastrelliger* et *Scombrus* spp.) parviennent à maturité et forment de grands bancs dans les lagons côtiers et les baies. Les sardines (*Sardinella* spp.) se regroupent elles aussi dans les eaux côtières et deviennent ainsi des proies faciles pour les pêcheurs. Enfin, les picots (*siganidés*) migrent vers des zones qu'ils connaissent déjà pour s'y reproduire. Chacune de ces espèces de petits poissons attire des prédateurs de plus grande taille qui attirent à leurs tours de plus gros prédateurs comme les atule et les carangues (carangidés), mais aussi des barracuda (sphaerénidés), qui sont autant de proies pour les pêcheurs.

En observant ce cycle annuel, les pêcheurs savaient à quelle période de l'année les ressources ciblées étaient les plus abondantes ou les plus faciles à pêcher. La pression de pêche ne se concentrait donc que sur une espèce à la fois, et pendant une très courte période. Dans certains cas, les pêcheurs ciblaient malgré tout des concentrations de

3. Certaines formes de pêche collective comme l'utilisation de feuilles de cocotier se pratiquent encore de manière rituelle dans certaines îles. Aujourd'hui, l'utilisation de longs filets maillants monofilaments permet de réaliser beaucoup plus facilement des prises importantes. Néanmoins, la pêche au filet maillant des poissons de récif qui se déplacent pendant la journée entre le tombant récifal et le platier s'effectue toujours au même moment du cycle des marées et obéit au même protocole que les méthodes de pêche traditionnelles.

reproducteurs ou des poissons en période de migration de frai, mais la pression de pêche était minime pendant le reste de l'année.

Des régimes traditionnels de gestion en transition

Exception faite des pêcheries ciblant quelques rares espèces benthiques tropicales de grande valeur, la gestion des pêcheries artisanales plurispécifiques qui opèrent dans des pays comme Vanuatu est excessivement coûteuse et particulièrement difficile lorsqu'elle repose sur des modèles occidentaux qui supposent de recueillir de nombreuses données (Johannes 1998a). Selon Johannes (1998b), l'importance exagérée accordée à la gestion quantitative des ressources, et notamment à la notion de rendement maximum optimal ou durable, pourrait conduire en toute logique à l'émergence de "modes de gestion des ressources marines sans données", ce qui ne signifie pas pour autant que la gestion des ressources s'effectuerait en l'absence totale d'informations. Les informations sur le cycle de reproduction et de vie des espèces marines et les connaissances écologiques traditionnelles sur les ressources et les régimes traditionnels de propriété coutumière des espaces marins sont des outils particulièrement précieux, indispensables à la réalisation des objectifs de gestion. Le suivi qualitatif permanent des ressources que les communautés océaniques effectuent depuis toujours au travers de l'observation directe de l'état des stocks contribue à enrichir les connaissances écologiques traditionnelles dont les pêcheurs sont détenteurs.

Régimes traditionnels de propriété coutumière des espaces marins

Dans nombre de régions du Pacifique, et en particulier en Mélanésie, la principale stratégie de gestion des ressources récifales côtières repose sur les régimes traditionnels de propriété coutumière des espaces marins et sur les croyances et pratiques traditionnelles qui interdisent ou limitent l'exploitation et la consommation des ressources. Ces régimes traditionnels sont fondés sur le principe selon lequel les familles, les clans, les chefs ou les communautés dans leur ensemble peuvent revendiquer des droits exclusifs sur certaines zones de pêche, en exclure les étrangers et réglementer les activités qui s'y déroulent. Les avantages découlant de ces restrictions ne se manifestent dans certains cas que dans le long terme, ce qui justifie de protéger les ressources. Johannes et MacFarlane (1991), Ruddle (1994, 1996) et Hviding (1996), entre autres chercheurs, ont étudié de manière relativement détaillée les régimes traditionnels océaniques de propriété coutumière des espaces marins. Ces régimes font partie intégrante d'un patrimoine culturel solidement établi et sont officiellement reconnus par la législation en vigueur à Vanuatu. Ils offrent aujourd'hui encore un cadre parfaitement adapté à la mise en place de systèmes décentralisés de gestion communautaire des ressources marines.

En vertu de ces régimes traditionnels, la responsabilité de la gestion des ressources marines est déléguée aux responsables coutumiers, aux communautés, au clan et aux familles, en d'autres termes à ceux qui connaissent le mieux les ressources et ont le plus à cœur de les gérer de

manière efficace. Ce transfert de responsabilités est possible dans la mesure où les pouvoirs publics reconnaissent et défendent le principe de la propriété coutumière des espaces marins⁴, qui est inscrit dans la Constitution de la République de Vanuatu. Les responsables coutumiers et les gardiens des ressources estiment aujourd'hui encore que l'application d'interdictions au niveau communautaire relève de leurs responsabilités et de leurs droits traditionnels.

En revanche, les interdits d'apparition plus récente ne sont pas aussi solidement enracinés dans la tradition et ne sont donc pas aussi respectés que les tabous plus anciens, ce qui suscite actuellement des inquiétudes grandissantes. Comme on le verra ci-après, les tabous traditionnels étaient associés à des pratiques et des rituels complexes profondément ancrés dans la cosmologie locale et régis par des forces surnaturelles. Les tabous contemporains ont généralement une dimension rituelle moins importante et ne sont pas aussi profondément imprégnés de tradition. En conséquence, on compte moins sur les forces surnaturelles pour les faire appliquer. Dans certaines communautés, la ritualisation des interdits et le recours aux forces surnaturelles se heurte à l'influence de l'Église, qui condamne notamment le caractère "païen et barbare" des croyances traditionnelles.

Interdictions et tabous

Les systèmes traditionnels de gestion des ressources marines ont commencé à évoluer dès l'apparition, à la fin du XIX^e siècle, du commerce d'espèces côtières destinées à l'exportation comme la bêche de mer (holothurides), et plus tard le troca (*Trochus niloticus*) et le burgau (*Turbo marmoratus*). Pour faire face aux pressions commerciales grandissantes s'exerçant sur ces ressources, de nouveaux tabous inspirés des traditions locales ont été imposés. La pratique qui consistait à protéger, par le biais de tabous, les ressources exploitées à des fins commerciales a survécu jusqu'à nos jours, d'autant que le volume des ressources d'importance commerciale destinées à la vente dans les centres urbains ou à l'exportation ne cesse d'augmenter.

Les interdits contemporains relatifs à la gestion communautaire de ressources, que les villageois appellent traditionnellement "interdictions" pour les distinguer des tabous traditionnels, font l'objet de mesures de contrôle et d'exécution qui relèvent directement des responsables coutumiers. Ces interdictions sont appliquées par le biais d'un mécanisme institutionnel traditionnel, le tribunal de village, qui, sans pour autant jouir d'une reconnaissance officielle, statue aujourd'hui encore sur la plupart des délits commis en zone rurale, comme il le fait depuis des siècles.

Les pêcheurs eux-mêmes reconnaissent que le poisson, lorsqu'il est pourchassé, se réfugie souvent dans les zones taboues. Ces dernières, lorsqu'elles se répartissent sur une superficie très étendue, et même lorsqu'elles ne sont pas de grande taille, forment une vaste mosaïque de refuges et de sanctuaires pour les espèces marines migratrices. Ainsi, les tortues semblent s'être habituées à la présence des plongeurs qui vien-

4. Des phénomènes d'apparition plus récente comme le développement et la mondialisation contribuent cependant à fragiliser les fondements juridiques de ces régimes traditionnels de propriété coutumière : de nouvelles législations foncières ont été adoptées, et un nombre croissant de titres fonciers (donnant accès aux zones récifales) sont transférés à des intérêts étrangers à des fins de développement.

ment les observer dans des zones où la pêche des tortues est interdite pendant des périodes suffisamment longues (observations personnelles). Les dugongs (*Dugong dugon*), dont la chasse est interdite depuis déjà plusieurs années, ont même appris à nager avec les humains et contribuent aujourd'hui, à l'instar des tortues au caractère peu farouche, à attirer les touristes, ce qui permet aux communautés côtières d'accroître leurs revenus. Le fait que les poissons et les espèces marines en général soient plus nombreux et moins méfiants dans les zones taboues a conduit la plupart des villages côtiers de Vanuatu à fermer régulièrement la pêche de certaines espèces (Hickey et Johannes 2002).

Pratiques traditionnelles de gestion des ressources marines de Vanuatu

Les pratiques traditionnelles de gestion des ressources marines varient considérablement d'un groupe à l'autre et sont donc révélatrices de la grande diversité culturelle de Vanuatu. Certaines d'entre elles existent toujours aujourd'hui, tandis que d'autres ne survivent qu'au travers de la tradition orale. Dans nombre de cas, les stratégies de gestion des ressources marines s'appliquent aussi aux ressources dulcicoles et terrestres. En effet, les récifs étaient considérés comme le prolongement naturel de la terre, et les gardiens des terres adjacentes étaient généralement, mais pas systématiquement, chargés d'en assurer la protection. La section ci-dessous présente dans leurs grandes lignes les résultats des travaux de recherche menés ces dix dernières années par l'auteur, en collaboration avec le Service des pêches de Vanuatu et le Centre culturel de Vanuatu. Les stratégies traditionnelles décrites ci-après ont pratiquement toutes un équivalent contemporain fondé sur des principes scientifiques occidentaux, mais sont beaucoup plus anciennes. Les termes utilisés dans la classification occidentale sont repris ci-dessous afin de mettre ces parallèles en évidence.

Droits de jouissance privilégiés

Le droit des gardiens des zones récifales de contrôler la pêche et les autres activités qui y sont pratiquées et de les soumettre à des restrictions est un aspect fondamental des régimes traditionnels de gestion coutumière des espaces marins et a pour équivalent moderne la stratégie de gestion fondée sur le principe de l'accès limité aux ressources. Dans le système coutumier, les droits de jouissance varient selon les groupes, en fonction des liens historiques qui les unissent aux zones récifales considérées. Ainsi, les groupes arrivés les derniers dans une région donnée n'exercent que les droits secondaires que veut bien leur reconnaître le groupe fondateur, qui conserve les droits principaux. De même, les groupes voisins, et notamment ceux de l'intérieur, peuvent conserver la propriété foncière des sites sur lesquels les pirogues de leurs ancêtres ont accosté pour la première fois. Il se peut aussi qu'ils aient obtenu dans le passé, au terme d'un échange, l'octroi de droits de jouissance sur des zones récifales bien précises. Dans ce cas, les droits obtenus peuvent se transmettre aux générations suivantes.

Dans le passé, les règles relatives à la propriété coutumière des espaces marins étaient scrupuleusement respectées. Les transgressions étaient passibles de lourdes

sanctions et pouvaient aussi déclencher l'intervention des forces surnaturelles. Le système permettait ainsi de contrôler et de limiter l'effort de pêche dans les zones côtières, sans pour autant exclure la possibilité de négociations entre groupes alliés.

Interdictions applicables à certaines espèces

Dans la plupart des régions, il était tabou de manger de la tortue ou des œufs de tortue deux jours avant d'aller travailler dans les champs d'igname. Selon la croyance, les ignames qui poussaient dans les champs des personnes ayant violé ce tabou étaient rabougries et ressemblaient à des nageoires ou à des œufs de tortue. Dans certaines régions, des interdits du même ordre s'appliquaient aux pieuvres, aux langoustes, aux bénéitiers, à certaines espèces de poissons et à d'autres aliments comme les oléagineux et les noix. Il était également interdit de travailler dans les taroïères (*Colocasia esculenta*) et dans d'autres champs, notamment dans les bananeraies, après avoir marché dans la mer, pour éviter d'endommager les cultures.

Les personnes qui avaient consommé des aliments tabous pouvaient conjurer le sort en aménageant un petit "champ du diable" à distance du champ principal⁵. Les ignames cultivées dans le champ du diable étaient ensuite offertes à l'esprit responsable de la mauvaise croissance des ignames, afin que les ignames cultivées dans le champ principal soient épargnées.

Selon certaines sources d'information, tous ces interdits avaient pour but d'éviter les effets néfastes de l'introduction dans les champs de substances huileuses dérivées de la chair de tortue ou d'autres types d'aliments susceptibles d'attirer les cochons sauvages ou les insectes dans les jardins potagers. La réalisation d'un petit champ du diable avant d'aller travailler dans les champs d'igname permettait de déposer la plus grande partie de ces substances huileuses dans le champ du diable, mais exigeait cependant du temps et des efforts supplémentaires. Par ailleurs, le sel est notoirement néfaste à nombre de plantes cultivées, ce qui pourrait expliquer l'association négative entre l'exposition à l'eau de mer et les activités agricoles. Tous ces facteurs sont apparemment à l'origine de la séparation temporelle entre agriculture et pêche, que l'on retrouve dans de nombreuses régions de Vanuatu et qui fait l'objet d'une analyse plus détaillée ci-après dans la section relative à la fermeture saisonnière de la pêche.

Il est également de tradition d'honorer la mémoire des membres du clan récemment décédés en imposant un tabou pendant au moins un an sur leur aliment préféré ou les derniers aliments qu'ils ont consommés avant leur mort (espèces particulières de poissons, langouste, pieuvre, coquillages, fruits, entre autres exemples). La durée du tabou est généralement à la mesure du respect voué à la mémoire du défunt. Cette pratique contribue à atténuer la pression de pêche, pendant toute la période considérée, sur la ressource frappée de tabou.

Il était également interdit aux femmes enceintes et aux enfants de consommer de la tortue, la chair de tortue étant censée provoquer l'apparition de plaies chez les plus jeunes. Dans certaines îles de l'archipel, cette interdiction s'appliquait aussi aux personnes souffrant d'asthme, car la

5. Le terme "diable", introduit par les premiers missionnaires, est couramment utilisé aujourd'hui en référence aux diverses manifestations du monde des esprits.

consommation de tortue pouvait aggraver leur état. Dans d'autres régions, les jeunes filles avaient interdiction de manger du bœniti (tridacnides) jusqu'à la fin de leurs premières règles, et les jeunes garçons devaient bannir de leur alimentation de nombreuses espèces de poissons anages (*Pomacanthus* spp.) de grande taille, et ce jusqu'à leur circoncision. Tous ces interdits, inspirés des croyances cosmologiques locales, contribuaient à réduire la pression de pêche sur les espèces frappées de tabou.

Dans certaines régions, des règles strictes concernant la taille des individus pêchés étaient appliquées. Ainsi, il était interdit de ramasser des petits gastéropodes (du genre *Turbo* spp., par exemple) dont la coquille n'était pas incrustée d'algues, afin d'éviter la capture d'individus immatures.

Fermeture saisonnière de la pêche

Pendant les mois d'été, consacrés notamment à la culture des ignames, l'exploitation de nombreuses ressources récifales était interdite en raison des tabous et du cycle des marées évoqués précédemment. Pendant cette période, de nombreuses espèces de fruits parvenaient à maturation, fournissant aux populations d'autres sources de nourriture. Les villageois passaient de longues heures à défricher et à préparer les champs avant de replanter des tubercules d'ignames. Avec l'arrivée des pluies de printemps, il fallait désherber les champs et planter des rames pour guider la pousse des pieds d'igname, ce qui exigeait de fréquents allers retours entre les villages et les champs. La production d'ignames était une composante majeure de la production vivrière et occupait une place prépondérante dans les coutumes locales de nombreux régions de Vanuatu. La culture des ignames était donc considérée comme une activité de première importance. Compte tenu de l'importance de la production agricole à Vanuatu (Weightman 1989), il semble que les tabous de nature agricole applicables à la pêche servaient aussi à réduire la pression de pêche qui s'exerçait sur les récifs côtiers pendant les mois consacrés à la culture de l'igname. Comme indiqué plus haut, les marées, à cette époque de l'année, se prêtent moins aux activités de ramassage sur le récif; le cycle des marées a donc contribué à accentuer la séparation temporelle entre, d'une part, les activités de ramassage et de collecte sur le récif et les méthodes de pêche collective et, d'autre part, les activités agricoles.

La période de production des ignames, qui commence dès août/septembre et se prolonge jusqu'en avril/mai, couvre l'intégralité de la saison chaude. C'est précisément pendant cette période que les tortues pondent leurs œufs et sont donc le plus vulnérables à la pêche. On dit aussi que c'est pendant la saison chaude que l'on enregistre un pic de ponte chez de nombreuses espèces récifales côtières. Les interdits qui s'appliquent aux activités de pêche pendant la principale saison agricole présentent donc un intérêt considérable du point de vue de la gestion des ressources, dans la mesure où ils contribuent à réduire la pression de pêche pendant la principale période de reproduction des espèces côtières. La saison des ignames coïncide aussi avec la période pendant laquelle les alizés faiblissent et cèdent la place à des vents plus légers et plus variables. Johannes (1978) note à ce propos que c'est précisément lorsque les alizés et les courants sont les plus faibles et ne peuvent donc pas transporter les larves loin de leur point d'origine que les poissons pondent leurs œufs.

Dans des îles comme Futuna, Tanna, Aniwa, Paama et Ambrym, la consommation des espèces côtières est frappée de tabou à partir de la plantation des ignames et jusqu'à la fête des ignames nouvelles, célébrée six mois plus tard. Les populations s'assurent de cette manière que la pêche sera bonne lorsque viendra le moment de fêter l'igname nouvelle, et qu'elles auront de quoi se nourrir pendant toute la période de récolte des ignames, qui dure plusieurs mois. Cette fermeture saisonnière de la pêche, d'une durée de six mois, coïncide avec le pic de ponte présumé de la plupart des espèces côtières de poissons et d'invertébrés, et contribue par conséquent à protéger les ressources pendant la période où elles sont le plus vulnérables.

En revanche, la saison chaude est idéale pour la pêche au large des poissons volants, des thons et des autres espèces pélagiques. On peut aussi pêcher pendant les mois d'été des vivaneaux profonds qui évoluent loin des côtes. Pendant toute cette période, l'abondance saisonnière des poissons pélagiques et les vents plus légers qui facilitent la pêche au large compensent les restrictions applicables à la pêche côtière pendant les mois d'été.

Selon la tradition orale, le risque d'intoxication ciguatérique est plus élevé pendant la saison chaude, durant laquelle la floraison des coraux atteint son maximum, ce qui contribue également à limiter la consommation de poissons récifaux pendant les mois d'été.

Totems et tabous

Nombre de groupes culturels de Vanuatu ont pour totem des espèces particulières de poissons, de pieuvre, de bœniti, de tortue, de requin ou de murène, ou des espèces terrestres. La pratique qui consiste à ne pas consommer les espèces totémiques par respect envers les ancêtres constitue également une stratégie de gestion à part entière, dans la mesure où elle permet de réduire ou de maîtriser la pression de pêche qui s'exerce sur ces espèces. Dans certaines régions, la pêche rituelle des espèces totémiques peut se pratiquer dans des conditions très strictes, à des fins d'échange avec d'autres régions, ce qui contribue également à limiter la pression de pêche que subissent ces ressources.

"Zones protégées"

Dans le passé, il y avait dans pratiquement tout l'archipel de Vanuatu des zones côtières protégées, appelées localement "lieux tabous". Les populations avaient le plus grand respect pour ces zones, qui avaient une forte dimension spirituelle, et les évitaient soigneusement. On trouvait aussi des lieux tabous à l'intérieur des terres et dans les bassins d'eau douce, le plus souvent dans des zones où la diversité biologique était particulièrement riche. Les sites de sépulture et les lieux où résidaient les esprits et les divinités insulaires faisaient partie de ces zones taboues, à l'instar des lacs volcaniques d'eau douce des îles d'Ambae et de Gaua, qui abritent une diversité biologique très riche. Nombre de petits cours d'eau et de rivières étaient également assimilés à des lieux tabous que les esprits étaient censés emprunter pour se déplacer entre la mer et l'intérieur des terres, et bénéficiaient à ce titre d'une protection particulière.

Les zones d'accès très limité ou soumises à des tabous permanents étaient particulièrement nombreuses le long des

côtes, de même que sur les îles et les récifs situés plus au large. L'accès à ces sites faisait l'objet de restrictions ou de mesures de contrôle permanentes, ce qui n'était pas le cas des refuges spatio-temporels. Les lieux tabous constituaient un réseau de zones marines et terrestres protégées et présentaient de nombreux avantages en matière de gestion des ressources (ils abritaient en effet des organismes marins plus nombreux et de plus grande taille donnant naissance à des larves, et des végétaux marins produisant des propagules) et avaient des effets bénéfiques à plus long terme. Ainsi, en favorisant la protection d'habitats colonisés par des espèces incapables de survivre dans d'autres biotopes, les tabous ont aussi contribué à préserver et à enrichir la diversité biologique de Vanuatu.

Ces zones, de par leur nature, étaient régies et protégées par les esprits qui y résidaient. Les interdits les concernant étaient donc scrupuleusement respectés, puisque les contrevenants pouvaient être punis par des forces surnaturelles. Il en va tout autrement des zones marines protégées de type occidental dont les autorités de Vanuatu ont encouragé la création, et qui reposent de plus en plus sur le principe d'une sanction pénale. Dans nombre de cas, la jeune génération ne respecte plus les tabous, du fait principalement de l'influence du christianisme, de l'éducation occidentale et des pressions liées au développement. Les zones où les tabous sont encore observés continuent malgré tout de remplir leur fonction et contribuent aujourd'hui encore à la protection des ressources.

Interdits applicables au comportement des pêcheurs

Les nombreux protocoles coutumiers associés à la fabrication et à l'utilisation des engins et des techniques traditionnels de pêche faisaient partie intégrante des régimes traditionnels de gestion des ressources. À partir du moment où des pêcheurs étaient initiés à la fabrication d'un piège à langoustes, par exemple, ils étaient soumis aux protocoles régissant cette pêcherie. Les tabous pouvaient varier d'un groupe culturel à l'autre, et en fonction de la pêcherie considérée.

L'interdit comportemental le plus connu est sans doute celui qui a trait à l'abstinence sexuelle que doivent observer tous les pêcheurs avant d'aller pêcher ou lorsqu'ils fabriquent leurs engins de pêche. Cette pratique, qui a pour objectif premier de réduire la pression de pêche dans les eaux du clan, a aussi pour avantage supplémentaire de contribuer au contrôle des naissances. On trouvera ci-après quelques exemples de règles de comportement visant à réduire la pression de pêche :

- Dans certaines régions, il est interdit de nager ou d'aller au bord de l'eau au coucher du soleil, car c'est l'heure à laquelle se manifestent certains esprits. Cette interdiction vise à protéger les poissons qui se concentrent à la tombée de la nuit pour frayer (Johannes 1978).
- Les pêcheurs ne doivent pas être vus lorsqu'ils prennent la mer, et personne ne doit savoir qu'ils sont partis pêcher, car cela pourrait "porter malchance" et entraîner l'annulation de la sortie de pêche. Il est également interdit de parler à voix haute ou de faire du bruit au moment d'embarquer.
- Lorsqu'un visiteur de passage est hébergé chez un pêcheur, ce dernier ne doit pas aller pêcher le lendemain.
- Il est interdit de consommer certains aliments, de boire du kava et de se rendre dans certains endroits pendant la fabrication et la pose de certains engins de pêche.

- Les femmes enceintes, les femmes qui ont leurs règles et les hommes dont les femmes sont enceintes sont systématiquement exclus de la plupart des activités de pêche. Ce tabou renvoie à la croyance selon laquelle l'esprit des enfants à naître exerce une influence néfaste sur la pêche.

Il existe donc un réseau complexe de tabous liés à la pêche qui agissent en synergie avec d'autres mesures de gestion traditionnelle des ressources et contribuent à réduire l'effort de pêche. Les pêcheurs qui sont dans l'impossibilité matérielle de respecter les tabous applicables aux pratiques de pêche doivent s'abstenir de pêcher pendant un ou deux jours, ce qui permet de réduire l'effort de pêche dans une zone donnée. Puisqu'il est relativement facile de savoir si ces interdits ont été violés, les pêcheurs s'abstiennent en général de les enfreindre pour éviter de se couvrir de honte et de nuire à leur réputation de pêcheurs.

Refuges spatio-temporels

La présente section décrit certaines des pratiques culturelles qui ont conduit à la création de refuges spatio-temporels à Vanuatu. Ces refuges ont favorisé l'accroissement de l'abondance et de la diversité des espèces et ont eu de surcroît des retombées positives indirectes, dans la mesure où ils ont contribué à réduire la méfiance des espèces ciblées, à protéger les ressources en période de frai et à accroître la biodiversité des zones côtières. Les événements qui donnaient lieu à la création de refuges spatio-temporels sont présentés ci-dessous. Les zones accueillant des refuges étaient rouvertes à la pêche dès l'expiration de la période pendant laquelle s'appliquait le tabou, afin que les populations puissent à nouveau tirer profit de l'abondance des ressources, compte tenu des liens à la fois sociaux, culturels et vivriers très forts qui unissent les peuples océaniques aux ressources marines (figure 2).

Décès d'un responsable coutumier

Dans certaines régions, et notamment dans les îles Banks, lors du décès d'un responsable coutumier ("chef" ou membre de haut rang d'une société hiérarchisée), on imposait un tabou, en honneur du défunt, sur le récif appartenant à son clan. La durée du tabou, qui pouvait s'appliquer pendant de nombreuses années, était fonction du respect voué au défunt. Ce type de tabou s'accompagne de nombreux rituels. Ainsi, lorsque l'interdit est levé, et que la pêche est à nouveau autorisée sur le récif, une grande fête, pendant laquelle on consomme, entre autres, des ressources pêchées dans la zone jusqu'alors interdite d'accès, est organisée en l'honneur du défunt.

Décès d'un membre du clan

La mort d'un membre du clan — homme, femme ou enfant — peut entraîner l'imposition d'un tabou sur le récif du clan ou la fermeture totale de la pêche pendant un à trois ans, comme c'est le cas dans le nord de l'île d'Epi.

Rites de passage

Dans certaines régions du Nord et du centre de Vanuatu, les rites de passage des hommes (et des femmes dans certaines régions), qui revêtent une importance majeure, s'inscrivent dans une hiérarchie ascendante sociale et spirituelle (Layard 1942; Bonnemaïson 1996) et entraînent l'imposition de tabous sur les ressources terrestres, dulci-



Figure 2.

Une feuille de *namele* plantée dans l'eau après le sacrifice d'un cochon symbolise l'imposition d'un tabou sur un récif du village de Mangaliliu, sur l'île d'Efate.

coles ou récifales pendant un à quatre ans, voire six ans dans le cas des tabous applicables aux ressources marines. Ces pratiques s'accompagnent de multiples fêtes et cérémonies rituelles (sacrifices de cochons, consommation de kava, danses, chants, etc.).

Transmission du titre de chef héréditaire

Dans les îles Shepherd, situées dans le centre de l'archipel, la transmission du titre de chef héréditaire aux descendants est marquée symboliquement par l'imposition d'un tabou sur les récifs, parfois pendant une période suffisamment longue pour que les dents d'un jeune cochon forment un cercle complet, soit six à sept ans. Des offrandes sont faites aux ancêtres à qui l'on demande de faciliter le suivi et l'application des tabous. Le cochon dont les dents forment un cercle complet est sacrifié à l'expiration de la période pendant laquelle s'applique le tabou, et les ressources marines pêchées dans la zone jusque là fermée à la pêche sont consommées lors d'un festin marquant la prise de fonction du nouveau chef héréditaire.

Saison de l'igname

Comme indiqué précédemment, dans certaines régions de Vanuatu, la pêche est interdite dans la plupart des zones récifales côtières pendant les mois d'été, à partir de la plantation des tubercules d'igname jusqu'aux cérémonies de l'igname nouvelle, environ six mois plus tard. Dans d'autres régions, les tabous ne s'appliquent qu'à certaines espèces, sauf dans le cas des tortues, qui sont protégées quasiment partout. Les tabous relatifs aux activités agricoles sont aujourd'hui moins respectés, mais dans certaines régions, la pêche fait encore l'objet de restrictions au cours des mois d'été, qui coïncident avec la période de frai de nombreuses espèces, ce qui présente un réel intérêt en matière de gestion des ressources. Aujourd'hui, on s'accorde généralement à dire que les ignames sont beaucoup plus petites que dans le passé parce que la population ne respecte plus autant les pratiques et connaissances traditionnelles.

Circoncision

Dans certains cas, les pratiques de purification qui accompagnent le rite de la circoncision donnent lieu à l'application de tabous de courte durée n'excédant pas un mois. La fermeture de la pêche pendant cette période est particulièrement efficace en matière de préservation des ressources lorsqu'elle coïncide avec des migrations ou des concentrations de poissons en période de frai.

Tabous préalables à des cérémonies ou à des fêtes traditionnelles

Dans la plupart des régions, les cérémonies et les fêtes traditionnelles comme celles qui marquent la pêche et les dons de ressources marines aux villages de l'intérieur sont précédées par l'imposition de tabous sur les récifs. Les membres du clan qui connaissent les rituels correspondants évoquent les ancêtres afin de leur demander d'accroître les ressources et de faire en sorte que la pêche soit bonne. Les communautés de l'intérieur font de même un peu plus tard en apportant aux communautés côtières des produits vivriers. Ces rites d'échange très élaborés ont permis pendant très longtemps de maîtriser la pression de pêche s'exerçant sur les ressources, tant au plan spatial que temporel, tout en favorisant la redistribution des ressources pendant les périodes d'abondance saisonnière et en renforçant les liens commerciaux et les relations de bon voisinage entre les populations côtières et celles de l'intérieur. Ces tabous s'appliquent encore dans certaines régions et sont parfois associés à des rites chrétiens comme, la célébration des fêtes des saints.

Refuges spatio-temporels et gestion des ressources marines

Le grand nombre de zones traditionnelles régulièrement interdites à la pêche garantissait qu'à tout moment, un certain nombre d'entre elles étaient effectivement fermées à la pêche. En 1998, lors d'une visite dans le nord de l'île de Pentecost, située dans le centre de l'archipel, nous avons appris que 11 zones marines étaient fermées à la pêche en raison de cérémonies liées à des rites initiatiques. Ces zones formaient une mosaïque de refuges spatio-temporels longeant tout le flanc nord de cette région relativement peu étendue et contribuaient à la protection de divers habitats marins. En 2005, le nombre de zones faisant l'objet de fermetures rituelles avait encore augmenté, du fait de la forte adhésion des populations locales aux rites initiatiques traditionnellement pratiqués dans cette région.

Conséquences de la violation des tabous traditionnels

Le non respect des tabous était passible de sanctions imposées par les divinités insulaires et les ancêtres. Les coupables pouvaient être frappés d'une malédiction qui ne prenait fin que s'ils reconnaissaient ouvertement avoir transgressé l'interdit. Les récidivistes pouvaient être mis au ban de la communauté ou recevoir un signe annonciateur de la volonté du chef du clan de les condamner à mort, ce qui leur laissait juste assez de temps pour prendre la fuite.

Les chefs coutumiers, réunis dans le *nakamal* (qui tenait lieu de tribunal de village) pouvaient aussi imposer des amendes traditionnelles sous forme de cochons, de kava, de nattes tressées ou d'autres biens traditionnels afin de dissuader les éventuels contrevenants de passer à l'acte et d'éliminer "le mal" aux yeux des ancêtres et des autres

membres du clan. En règle générale, les esprits des ancêtres étaient censés punir les transgresseurs ou les membres de leur famille en leur envoyant une maladie qui pouvait s'avérer mortelle. Certains esprits étaient capables de se manifester sous la forme d'un requin ou d'un barracuda et pouvaient alors veiller directement au respect du tabou. Pour s'assurer de la participation des ancêtres à l'application et à l'exécution des interdits, il était de coutume de placer à l'entrée des zones interdites d'accès des feuilles qui avaient une dimension culturelle bien précise et marquaient symboliquement le tabou (figure 3). La consommation rituelle de kava était censée favoriser la communication avec le monde des esprits.



Figure 3. Un chef coutumier des îles Banks place des feuilles ayant valeur de tabou dans son groupe culturel pour signaler l'entrée d'une zone récifale interdite à la pêche.

Des icônes ancestrales sont parfois dissimulées dans la zone taboue afin d'invoquer symboliquement les esprits; on sacrifie aussi des cochons en offrande aux ancêtres au début de la période taboue afin qu'ils acceptent de participer à la surveillance des zones interdites d'accès et à l'application des tabous. Dans certaines communautés, il faut tuer un autre cochon pour marquer la fin de l'interdit et permettre ainsi aux villageois de pêcher à nouveau sur le récif en toute sécurité. Dans d'autres régions, on faisait aussi d'autres offrandes ayant une grande importance culturelle (cochons, kava, ignames, gibier à plumes) que l'on plaçait parfois sur un radeau laissé à la dérive pour s'assurer de la participation des ancêtres à l'exécution du tabou. Ce système était jugé très efficace dans le passé, et l'est toujours dans les nombreuses régions de Vanuatu où les croyances traditionnelles sont encore très vivaces.

Discussion

Les chefs coutumiers et les gardiens des zones récifales de Vanuatu font de plus en plus jouer les droits que leur confèrent les régimes traditionnels de propriété coutumière des espaces marins pour imposer des tabous d'une durée variable sur certaines ressources, zones et méthodes de pêche, à des périodes bien précises de l'année (Johannes 1998a; Hickey et Johannes 2002; Johannes et Hickey 2004). Certains de ces interdits sont en fait des sur-

vivances de pratiques traditionnelles très anciennes. Le Centre culturel de Vanuatu a mis en place un réseau regroupant plus de 120 agents de terrain volontaires qui travaillent dans l'ensemble de l'archipel et contribuent au renforcement et à la pérennisation de ces pratiques traditionnelles en encourageant les populations locales à préserver leurs tabous traditionnels.

Toutefois, force est de constater que, dans bon nombre de cas, les tabous qui s'appliquent de nos jours sont en fait des expressions modernes d'interdits plus anciens, et répondent à des questions et des préoccupations contemporaines liées entre autres à l'utilisation d'engins de pêche importés et à l'introduction de l'économie marchande. Le Service des pêches, le Service de l'environnement et le Centre culturel de Vanuatu ont appuyé l'application de ces interdits d'inspiration traditionnelle dans le cadre d'un programme de gestion coopérative des ressources marines lancé au début des années 1990 à l'initiative de la Section recherche du Service des pêches et axé à l'origine sur la gestion des ressources en trocas (Amos 1993). Le programme a pour but de sensibiliser les populations et de leur fournir des informations biologiques qu'elles peuvent utiliser en complément de leurs connaissances traditionnelles pour gérer leurs ressources récifales côtières. Ces activités coopératives ont rapidement été étendues à d'autres ressources d'importance commerciale et vivrière. Par la suite, la conduite du programme a été confiée aux agents de vulgarisation du Service des pêches basés en milieu rural, qui ont reçu au préalable une formation adaptée.

Le programme a consisté en partie à expliquer aux communautés rurales ce que recouvrent les réglementations relatives aux limites de taille des prises et les interdictions et restrictions applicables à l'exploitation de certaines espèces. Une fois conscientes de l'existence de ces réglementations et des raisons justifiant leur application, les populations locales les ont globalement adoptées et intégrées aux régimes de gestion communautaire des ressources marines (Johannes 1998a). Depuis, les chefs de village et les membres de la communauté ont pris le relais des administrations nationales, et assurent désormais la surveillance et l'application informelle de ces réglementations pour le compte des pouvoirs publics.

Ainsi, les connaissances tirées de l'utilisation, à des fins de gestion, de méthodes et pratiques traditionnelles comme la fermeture des zones de pêche, les restrictions applicables à la pêche de certaines espèces et les interdictions relatives à l'exploitation des ressources marines ont été adaptées au contexte moderne et s'expriment désormais au travers d'interdits plus contemporains. On a pu observer que, lorsque l'interdiction de pêcher est en vigueur pendant une période suffisamment longue, les ressources sont plus abondantes et les espèces ciblées moins méfiantes, si bien que la pêche est bien meilleure une fois le moratoire levé. De même, les interdictions appliquées en période de frai influent favorablement sur le processus de recrutement des stocks.

Le fait que les avantages découlant de l'imposition des tabous traditionnels soient généralement répartis ou dis-

tribués de manière équitable entre tous les membres de la communauté, notamment lors des fêtes coutumières, a également contribué au respect des règles relatives à la fermeture des zones de pêche. Aujourd'hui, cependant, les motivations des gardiens des récifs ont changé : ils espèrent le plus souvent tirer des revenus de la vente de trocas et d'autres ressources côtières. En conséquence, dans bien des cas, les populations côtières n'ont plus autant de raisons de respecter les interdictions. Autrefois, les grands chefs de district avaient le droit, après avoir obtenu par consensus l'aval des clans concernés, et pour satisfaire à certaines traditions, d'imposer un tabou sur de vastes zones récifales relevant de la propriété coutumière de plusieurs clans. L'objectif était d'harmoniser la gestion d'espaces marins très étendus, dans l'intérêt de tous. Les clans gardiens des récifs sont nombreux à reconnaître le lien entre le respect des interdits et le partage des avantages qui en découlent, et préfèrent autoriser l'accès de tous les membres de la communauté aux zones récifales, afin d'encourager le respect des tabous applicables à certains de leurs récifs.

Nombre de communautés reconnaissent que le manque de respect à l'égard des tabous de conception plus récente découle en grande partie du fait que les jeunes sont influencés par l'éducation occidentale qu'ils reçoivent et par les idéaux individualistes auxquels ils sont exposés dans les centres urbains, et respectent de moins en moins l'autorité traditionnelle. Les litiges relatifs à la propriété coutumière des zones récifales et les luttes de pouvoir entre chefs contribuent également au recul progressif des tabous traditionnels (Hickey et Johannes, 2002; Johannes et Hickey, 2004). Pour contrer ces phénomènes, certaines communautés tentent de renforcer et de redynamiser les croyances traditionnelles relatives à la gestion des ressources, et plaident en faveur d'une plus large utilisation des pratiques traditionnelles. Dans les régions où les croyances traditionnelles sont davantage influencées par des cosmologies importées, les populations s'efforcent d'intégrer les croyances et pratiques chrétiennes aux stratégies locales de gestion des ressources, ce qui s'avère souvent efficace. Dans le même temps, d'autres communautés de pêcheurs se tournent de plus en plus vers l'État, dans l'espoir qu'il reconnaisse officiellement et fasse appliquer les interdits traditionnels appliqués à l'échelle communautaire.

Les bailleurs d'aide, les organisations régionales, les organismes de volontariat et les ONG ne sont pas étrangers à ce recours accru aux pouvoirs publics, et à l'application, dans le domaine de la préservation des ressources, de concepts d'inspiration occidentale qui ne tiennent parfois aucun compte de la dimension traditionnelle des ressources. Tous ont en général une idée très vague de ce que recouvrent les anciens systèmes traditionnels de gestion des ressources, et ne connaissent pour la plupart que les modèles occidentaux utilisés dans leur pays d'origine. Certains intervenants extérieurs adaptent parfois des interdits communautaires sous une forme occidentale, comme dans le cas des "zones de conservation" et des zones marines protégées. Or, ces modèles de gestion sont mal compris des communautés rurales, qui affichent à leur égard une certaine méfiance (Bleakley 2004). Dans la plupart des cas, les modèles occidentaux ne sont pas viables dans le long terme et montrent leurs faiblesses dès que l'aide extérieure prend fin. Comme le souligne à juste titre un responsable coutumier : "les méthodes européennes de préservation des ressources semblent bien coûteuses, alors

que notre système traditionnel de gestion durable correspond tout à fait à nos moyens." Pourtant, les décideurs et les fonctionnaires nationaux, qui ont pour la plupart fait leurs études dans des pays industrialisés et sont de plus en plus coupés des réalités du monde rural, approuvent généralement l'introduction de ces modèles occidentaux, convaincus, comme le veut une croyance locale tenace, que "l'Occident a toujours raison".

Cette tendance récente à l'adaptation sous une forme occidentale de pratiques traditionnelles est préoccupante, dans la mesure où elle suppose que les modèles occidentaux sont nécessairement meilleurs. Or, comme on l'a vu précédemment, il existe depuis toujours à Vanuatu des stratégies et des systèmes traditionnels de gestion des ressources qui n'ont rien à envier à leurs équivalents occidentaux. Par ailleurs, le recours systématique aux pouvoirs publics, censés faire appliquer les régimes communautaires de gestion des ressources sur l'ensemble du territoire national, présente de nombreux inconvénients dans la mesure où la capacité de l'État à intervenir à ce titre dans un archipel comptant d'innombrables villages côtiers est incontestablement très limitée. De plus, il contribue à accroître les attentes des communautés et à encourager une attitude de dépendance à l'égard de l'État, à qui l'on demande d'apporter une solution à tous les problèmes des communautés rurales, lesquels se prêtent pourtant fort mal à une approche réglementaire. L'application du droit occidental dans les communautés villageoises est de nature à diviser la population en créant des gagnants et des perdants, ce qui nuit à la cohésion sociale indispensable à l'esprit de coopération qui doit présider à la gestion communautaire des ressources (Johannes et Hickey 2004). La démarche consistant à reconnaître et à défendre le patrimoine culturel très vivace que constituent les systèmes traditionnels de gestion décentralisée des ressources communautaires et à accentuer les efforts visant à adapter ces systèmes aux besoins actuels serait beaucoup plus efficace. Pour faciliter ce processus, il faut continuer à renforcer les capacités des responsables traditionnels et des communautés à gérer les ressources relevant de la propriété coutumière, en encourageant tous les groupes concernés à travailler en concertation étroite, afin de promouvoir la compréhension mutuelle et le consensus avant l'instauration des tabous et de favoriser l'application de ces interdictions. Dans nombre de cas, il suffit de renforcer l'autorité des chefs traditionnels et les systèmes de gouvernance, et de faciliter le recours à des méthodes traditionnelles de règlement des conflits pour faire taire les dissensions au sein de la communauté.

Dans les cas où l'application des interdictions coutumières pose problème, la reconnaissance juridique des tribunaux de village, qui statuent sur les infractions commises notamment en matière de gestion des ressources, serait sans doute un atout précieux. L'adoption d'une loi conférant aux responsables coutumiers et aux communautés locales l'autorité nécessaire pour assurer la gestion des ressources relevant de la propriété coutumière serait une solution plus efficace et moins coûteuse que la mise en place d'un système parallèle qui transférerait cette autorité à l'État et remettrait en question le pouvoir des instances traditionnelles. Fa'asili et Kelokolo (1999) notent à ce propos que la reconnaissance juridique du Conseil des chefs du Samoa a permis de renforcer à la fois les régimes communautaires de gestion des ressources et l'autorité des responsables traditionnels.

Conclusion

Vanuatu possède un riche patrimoine culturel en matière de gestion traditionnelle des ressources, de même que des régimes traditionnels de propriété coutumière des espaces marins solidement établis et juridiquement reconnus, sur lesquels le pays peut s'appuyer pour continuer à adapter ses stratégies autochtones de gestion de ressources aux besoins actuels. Les structures de pouvoir et les systèmes traditionnels sont restés en grande partie inchangés, et la plupart des habitants des zones rurales leur vouent encore le plus grand respect. Certains anciens détiennent aujourd'hui encore de nombreuses connaissances écologiques traditionnelles particulièrement utiles en matière de gestion des ressources. Toutefois, leur nombre diminue rapidement. Les programmes de sensibilisation et d'éducation adaptés au contexte culturel, et notamment le recours au théâtre populaire, qui permet de faire passer des messages destinés aux responsables traditionnels, aux pêcheurs et aux communautés, ont fait la preuve de leur utilité et ont notamment contribué à faciliter l'adaptation des systèmes traditionnels aux besoins contemporains (Amos 1993; Johannes 1998a; Hickey et Johannes 2002; Johannes et Hickey 2004).

Il faut donc continuer à appuyer l'amélioration des capacités des responsables traditionnels en matière de gestion décentralisée des ressources relevant de la propriété coutumière, en renforçant les structures traditionnelles de pouvoir et de gouvernance, les mécanismes consultatifs communautaires, les démarches consensuelles et les dispositifs de règlement des conflits. Il importe également d'aider les jeunes à prendre conscience de l'intérêt pratique que présentent aujourd'hui encore les systèmes traditionnels de gestion et les connaissances écologiques traditionnelles des anciens, dont il est rarement fait mention dans le système éducatif occidental auxquels ils sont principalement exposés. Pour cela, il faut associer les anciens à l'élaboration des programmes d'enseignement dispensés dans les établissements du secteur formel et intégrer des activités traditionnelles dans les programmes scolaires formels et informels. On pourra ainsi faciliter la transmission des pratiques et des connaissances traditionnelles d'une génération à l'autre et faire en sorte qu'elles soient un motif de fierté et que leur valeur intrinsèque soit plus largement reconnue et appréciée. La mobilisation des connaissances écologiques traditionnelles locales à des fins de gestion des ressources contribue par ailleurs à autonomiser les communautés et leur permet d'appliquer concrètement les savoirs dont elles sont détentrices, tout en favorisant une plus large adhésion des populations locales aux activités de gestion des ressources. De fait, dans nombre de communautés, les connaissances écologiques traditionnelles sont généralement mieux comprises et jugées plus fiables que celles qui reposent sur des bases scientifiques. On a d'ailleurs pu constater que tous ces facteurs avaient contribué à pérenniser les actions de gestion communautaire des ressources entreprises à Vanuatu.

Les décideurs nationaux, les bailleurs de fonds étrangers, les ONG, les organismes de volontariat et les organisations régionales œuvrant dans le domaine de l'environnement gagneraient à prendre conscience non seulement de l'intérêt qu'il peut y avoir à défendre et à renforcer les systèmes traditionnels des gestions des ressources, mais aussi des risques liés à l'introduction aveugle de méthodes de préservation des ressources d'inspiration étrangère, conçues dans des pays industrialisés où il n'existe pas de régime

traditionnel de propriété coutumière des espaces marins, et où les systèmes traditionnels de gestion des ressources ne constituent pas une composante majeure du patrimoine culturel. La politique qui consiste à s'écarter des stratégies axées sur le renforcement des régimes traditionnels de propriété coutumière des espaces marins et des systèmes traditionnels de gestion des ressources au profit d'une approche visant principalement à promouvoir la création de zones marines protégées, comme c'est le cas dans le Pacifique depuis quelques années, ne tient aucun compte de l'utilité de tous ces régimes traditionnels de gestion des ressources, qui opèrent en synergie. La démarche unidimensionnelle, appuyée par les bailleurs de fonds et défendue à grand renfort de publicité, qui tend à encourager la création de zones marines protégées, découle directement du postulat occidental selon lequel la maximisation de la préservation des ressources est en soi un idéal à atteindre. Or, il est probable que cette approche continuera de susciter de la méfiance des communautés rurales qui dépendent de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins, notamment alimentaires. À l'inverse, les zones de gestion traditionnelle, qui sont très nombreuses à Vanuatu, permettent de gérer durablement les zones côtières, par le biais de restrictions diverses et savamment dosées applicables aux zones, aux saisons et aux engins de pêche, sans qu'il y soit pour autant interdit d'exploiter les ressources dont les populations ont besoin pour satisfaire à des exigences d'ordre socio-économique (comme le paiement des frais de scolarité, entre autres).

La pêche y est également autorisée lorsque les ressources sont jugées surabondantes ou lorsque les avantages qui devraient normalement découler des mesures de gestion des ressources ne peuvent se concrétiser, du fait de l'impact des cyclones et des autres menaces naturelles qui frappent régulièrement les zones côtières. Les populations locales, qui vivent en permanence avec la menace de catastrophes dévastatrices comme les cyclones, les tsunamis, les ondes de tempête et le blanchiment des coraux, ont appris à ne pas gaspiller leurs ressources. L'approche océanienne de la gestion des ressources repose pour l'essentiel sur le principe éthique selon lequel la gestion durable des ressources doit avoir pour objectif de préserver l'intégrité des écosystèmes, dont les populations font partie intégrante. Les méthodes traditionnelles de gestion des ressources sont non seulement adaptées et intégrées aux normes sociales, culturelles et économiques des communautés rurales, mais tiennent compte de surcroît des cycles naturels qui régissent l'abondance des ressources, de l'influence des marées, des cycles de production agricole et des cycles de vie des espèces côtières. Elles s'appuient en outre sur tout un ensemble de connaissances écologiques traditionnelles relatives à l'environnement local et aux ressources naturelles qu'il abrite.

Les efforts déployés pour promouvoir la création de zones marines protégées dans le Pacifique semble s'orienter de plus en plus dans le sens d'un transfert aux pouvoirs publics, par le biais de la législation, de l'autorité que les responsables coutumiers exercent actuellement sur la gestion de leurs ressources. Cette tendance pourrait susciter de grandes attentes de la part des communautés, tout en accentuant leur dépendance à l'égard d'administrations nationales qui, le plus souvent, ne disposent pas des capacités (humaines et financières) nécessaires pour répondre à ces attentes. La réadaptation de tabous communautaires existants sous la forme de modèles de préservation d'inspiration occidentale, qui ont le plus souvent pour but

d'impressionner les touristes et les organismes de développement, risque par ailleurs de fragiliser ce qu'il reste à ce jour des pratiques traditionnelles océaniques de gestion des ressources. Les tentatives visant à appliquer dans le Pacifique le principe occidental de l'éthique de la préservation des ressources, qui est à la base de la création des zones marines protégées, font totalement abstraction des liens sociaux et culturels très forts qui unissent les Océanien à leurs ressources et de l'utilité des systèmes traditionnels de gestion des ressources. Ce n'est pas en affaiblissant les droits traditionnels que des communautés autonomes exercent sur les espaces terrestres et récifaux et sur les ressources naturelles que l'on réglera les problèmes rencontrés en Mélanésie. On risque au contraire d'en créer davantage. Le renforcement des régimes traditionnels de gestion existants permettrait d'alléger la tâche des pouvoirs publics (et des bailleurs d'aide) et présenterait de surcroît d'autres avantages indirects, parmi lesquels le renforcement des systèmes communautaires de gouvernance, l'amélioration durable des capacités des populations locales, qui deviendraient ainsi plus largement auto-suffisantes, et la pérennisation des régimes de gestion des ressources marines.

Remerciements

L'auteur remercie de leur coopération et de leur soutien ses amis et collègues du Centre culturel de Vanuatu, du Service des pêches et du Service de l'environnement de Vanuatu, et plus particulièrement les membres du réseau d'agents de terrain du Centre culturel, qui consacrent des heures à promouvoir leurs traditions, dans le cadre de débats et de démonstrations pratiques. Que votre savoir et votre sagesse continuent à montrer la voie aux enfants de vos enfants. Je voudrais par ailleurs, en toute humilité, dédier cet article à la mémoire de Bob Johannes, qui a pris le temps de m'encourager et a été une grande source d'inspiration. Une version antérieure de cet article a été présentée lors de la conférence *Putting Fishers' Knowledge to Work*, organisée à l'université de Colombie britannique en 2001. Une autre version sera publiée l'année prochaine par UNESCO-LINKS.

Bibliographie

- Amos M. 1993. Systèmes de gestion des ressources marines faisant appel aux instances coutumières à Vanuatu. *Ressources marines et traditions, Bulletin de la CPS* 2:16–19. [Disponible aussi à: <http://www.spc.int/coastfish/News/TradVF/tradVF.htm>]
- Bedford R. (ed.) 1989. The population of Vanuatu. Population Monograph 2. Noumea, New Caledonia, South Pacific Commission.
- Bleakley C. 2004. Review of critical habitats and species in the Pacific Region, IWP, SPREP.
- Bonnemaison J. 1996. Graded societies and societies based on title: forms and rites of traditional power in Vanuatu. p. 200–216. In: Bonnemaison J., Kaufmann C., Huffman K. and Tryon D. (eds.). *Arts of Vanuatu*. NSW, Australia: Crawford House Publishing.
- Cillaurren E., David G. and Grandperin R. 2001. Coastal fisheries atlas of Vanuatu: A 10-year development assessment. Paris, IRD editions.
- Eliade M. 1957. *The sacred and the profane: the nature of religion*. New York and London: Harcourt Brace.
- Fa'asili U. and Kelokolo I. 2000. Les règlements villageois au service de la conservation des ressources marines et de la gestion des pêches. *Ressources marines et traditions, Bulletin de la CPS* 11:7–10. [Disponible aussi à: <http://www.spc.int/coastfish/News/TradVF/tradVF.htm>].
- Hickey F.R. 1999. Canoes of Vanuatu. In: Deiter Bader H. and McCurdy P. (eds). *Proceedings of the Waka Symposium*. Auckland New Zealand Maritime Museum/Te Huitēananui-a-Tangaroa.
- Hickey F.R. and Johannes R.E. 2002. L'évolution récente de la gestion communautaire des ressources marines à Vanuatu. *Ressources marines et traditions, Bulletin de la CPS* 14:8–22. [Disponible aussi à: <http://www.spc.int/coastfish/News/TradVF/tradVF.htm>].
- Hviding E. 1996. *Guardians of Morovo Lagoon*. Hawaii: University of Hawaii Press.
- Johannes R.E. 1978. Reproductive strategies of coastal marine fishes in the tropics. *Environmental Biology of Fishes* 3(1):65–84.
- Johannes R.E. 1998a. Government supported, village-based management of marine resources in Vanuatu. *Ocean and Coastal Management Journal* 40:165–86.
- Johannes R.E. 1998b. The case for data-less marine resources management: examples from tropical near-shore fisheries. *Trends in Ecology and Evolution* 13(6):243–246.
- Johannes R.E. and Hickey F.R. 2004. Evolution of village-based marine resource management in Vanuatu between 1993 and 2001. *Coastal region and small island papers* 15. Paris, UNESCO, 48 p. [Disponible aussi à: <http://www.unesco.org/csi/wise/indigenous/vanuatu1.htm>].
- Johannes R.E. and MacFarlane J.W. 1991. *Traditional fishing in the Torres Strait Islands*. Hobart, Tasmania CSIRO.
- Layard J. 1942. *Stone men of Malekula*. London, Chatto and Windus.
- Lebot V., Merlin M. and Lindstrom L. 1992. *Kava: The Pacific drug*. New Haven: Yale University Press.
- National Statistics Office 2000. *The 1999 Vanuatu national population and housing census, main report*. Government of the Republic of Vanuatu.
- Ruddle K. 1994. A guide to the literature on traditional community-based fishery management in the Asia-Pacific tropics. Fisheries Circular No. 869, FIPP/C869. Rome, FAO.
- Ruddle K. 1996. Traditional management of reef fishing, in reef fisheries. p. 315–335. In: Polunin N.V.C. and Roberts C. (eds). London, Chapman and Hall.
- Spriggs M. 1997. *The island Melanesians*. Oxford, UK: Blackwell.
- Tryon D. 1996. Dialect chaining and the use of geographical space. p. 170–81. In: Bonnemaison J., Kaufmann C., Huffman K. and Tryon D. (eds). *Arts of Vanuatu*. Bathurst, Australia: Crawford House Publishing.
- Weightman B. 1989. *Agriculture in Vanuatu, a historical review*. Portsmouth, UK: Grosvenor Press.